

Urbanisme - Mairie de Reignier-Esery

De: ber.christel <ber.christel@yahoo.com>
Envoyé: mardi 15 octobre 2024 10:17
À: Urbanisme-enquetepublique
Objet: OAP Esery N° 11

Bonjour

Je suis madame bertho Christel et j habite au 83 rue des Greffions.

Avec mes enfants Martine et Olivier, nous sommes propriétaires de plusieurs parcelles le long de la rue des Greffions.

L ' OAP Esery N° 11 indique un périmètre rouge autour de ma parcelle 1685 entraînant son enclavement . En droit Français , aucune propriété ne saurait être enclavée . Merci de m indiquer en cas de construction sur ce terrain comment les habitants pourraient accéder à leur logement .

Pourquoi ce zonage en rouge intègre t - il d autres parcelles qui n'ont pas de servitudes sur les nôtres ? .

Nous sommes propriétaires de la parcelle 1959 , pourquoi un trait rouge barre son accès existant à la rue des Greffions ?

Veut on nous empêcher de circuler sur notre route? Car la propriété englobe la route d d'accès aux deux villas sur 5 m de large , les voisins bénéficient d'une servitude de passage .

Peut-on encore enviser une construction sur ces terrains ? .

Nous devons aussi conserver les arbres le long de la rue des Greffions, mais je tiens à préciser que leur état sanitaire est dégradé suite aux sécheresses et à l interdiction d arroser l été. Ces arbres demandent un entretien régulier et seront maintenus le plus longtemps possible dans la limite de leur durée de survie .

On a du mal à comprendre la signification du logement dans votre description car il sous-entend qu il peut y avoir plusieurs appartements à l intérieur.

Le zonage en OAP n 11 prévoit il des villas individuelles ou bâtiments à plusieurs logements ? .

Merci de répondre à mes interrogations, pour l heure je n ai rencontré aucun élu de la communauté.

Cordialement

Envoyé depuis mon appareil mobile Samsung.